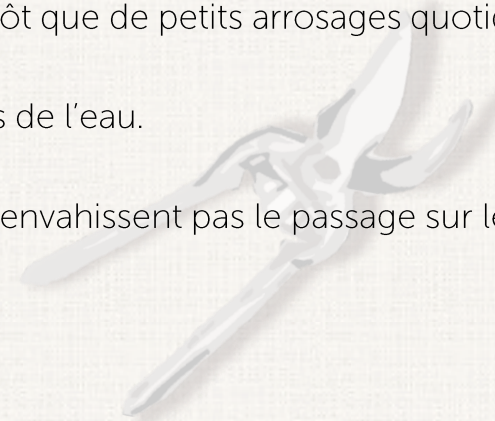
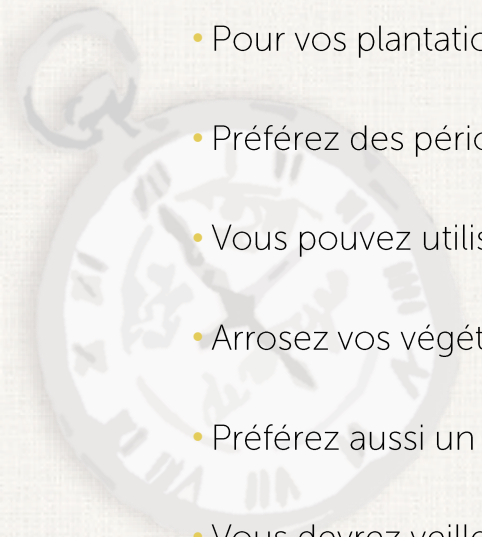


NOS CONSEILS VÉGÉTALISATION

Que vous ayez la main verte ou non, ces conseils vont vous aider à concrétiser votre projet de végétalisation de façade.

- Pour vos plantations veillez à respecter les listes de végétaux, établies par la ville de Limoges.
- Préférez des périodes de plantation au printemps ou au début de l'automne.
- Vous pouvez utiliser un paillage naturel (broyage de branches, feuilles, copeaux) aux pieds de vos plantes.
- Arrosez vos végétaux tôt le matin ou en fin de journée, en évitant le feuillage, avec de l'eau de récupération serait l'idéal.
- Préférez aussi un arrosage plus conséquent, seulement si vos végétaux en ont besoin, plutôt que de petits arrosages quotidiens.
- Vous devrez veiller à respecter les arrêtés préfectoraux concernant les restrictions d'usages de l'eau.
- Selon vos végétaux pensez à effectuer la ou les tailles d'entretien, pour que ces derniers n'envahissent pas le passage sur le trottoir, mais aussi vos voisins.



NOS CONSEILS VÉGÉTALISATION

- La ville de Limoges étant une Ville zéro-phyto vous devrez vous engager à ne pas utiliser de produits chimiques (engrais ou désherbant).
- Afin d'assurer la croissance de vos végétaux vous pouvez leur faire un apport, avec votre propre compost (agrémenté d'un peu de terre de jardin), ou bien un peu de terreau.
- Vous êtes « locataires » du domaine public, vous devez donc faire attention à ce que le trottoir soit propre et le passage dégagé.
- Les déchets verts issus de vos végétaux seront gérés par vos soins.
- Lorsque vous entamez votre demande de végétalisation de façade, vous prenez part à une convention entre la Ville de Limoges et vous-même, qui reprend une grande partie des conseils que vous venez de lire.

En dehors de la création de la micro-fosse, les services de la ville de Limoges n'interviennent pas sur l'entretien de vos plantations. Nous sommes cependant toujours à votre écoute si vous avez besoin de conseils.